

L'association **Dijon Cheerleaders** organise un

Vide Grenier

Bulletin d'inscription

à retourner avant le 27 SEPTEMBRE 2026



Gymnase Kennedy

Dimanche 27 SEPTEMBRE 2026

de 6h à 17h

buvette sur place

Bulletin d'inscription

à renvoyer pour le 27 SEPTEMBRE 2026
renseignements et dépôt de dossier
dijoncheer.event@gmail.com
ou au 06 75 87 71 36
Personne physique (particulier)

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Département _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pièce d'identité : Carte d'identité Permis de conduire

Autres : _____ pièces d'identité / permis N° _____

Délivrée le : __/__/__ par _____

N° immatriculation du véhicule : _____

Photocopie de votre Carte d'identité / permis recto verso obligatoire

Déclare sur l'honneur de :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres vide greniers au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : _____ le __/__/__

Signature

RESERVATION DU STAND

Je souhaite réserver :

a) un emplacement : tarif 3€ le mètre linéaire (au minimum 2 mètres linéaire)

Nombre de mètre linéaire : _____

Montant de la réservation emplacement : ____ X 3 = _____

b) table pour l'emplacement : tarif de 1 € pour une table de 1.80 à 2 m (dans la limite des stocks disponible)

Nombre de table : _____

Montant réservation de table : ____ X 1 = _____

c) montant total de la réservation (emplacement + table)

Montant total de la réservation : (a) _____ + (b) _____ = _____

Emplacement : intérieur Extérieur Peu importe

Le véhicule est interdit à l'intérieur du gymnase (déchargement / stationnement).

A l'extérieur du gymnase, le véhicule ne sera pas stationné derrière le stand (même pour le déchargement).

Aucun matériel prêté par l'association.

RESERVATION PANIER REPAS

Nous vous proposons également de réserver dès à présent un panier repas au prix de 5 €, comprenant 1 sandwich jambon ou poulet + un paquet de chips + 1 bouteille d'eau 50 cl

Jambon : ____ Poulet : ____

Nombre total de panier repas : ____ X 5 = _____

Le règlement est à effectuer par Hello asso directement



Pour tout autre moyen de paiement ou question, merci de prendre contact avec les organisateurs au 06 75 87 71 36

REGLEMENT VIDE GRENIER DIJON CHEERLEADERS



A renvoyer par mail avec le bulletin d'inscription : dijoncheer.event@gmail.com

L'association Dijon Cheerleaders est organisateur du vide grenier se tenant le **27 septembre 2026 de 6 h à 17 h** dans le gymnase Kennedy. Ce vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers. Lors de son inscription, l'exposant s'engage à communiquer la totalité des renseignements demandés pour valider cette inscription au registre de la manifestation. L'inscription sera considérée comme définitive à réception du paiement (date limite le 26 septembre 2026). Le choix des emplacements sera décidé par les organisateurs. Les vendeurs particuliers ne sont pas autorisés à participer à plus de deux vide grenier par an sur le territoire national.

Places limitées, renvoyez le dossier complet rapidement.

Le déballage s'effectue à partir de 6h jusqu'à 7h 30. L'exposant s'engage à être prêt pour 8 h et à rester jusqu'à 17h. Les places non occupées après 7h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées dans ce cas resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités. Seule une annulation du vide grenier par arrêté municipal ou préfectoral permettra un remboursement du droit de place. Aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'intempéries.

Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par l'organisateur. Le déballage doit être effectué impérativement dès réception de l'emplacement. **Le véhicule de l'exposant sera garé sur un parking à proximité du gymnase pour toute réservation que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur sera seul habilité à le faire si nécessaire. L'organisateur peut vous fournir, à la demande d'une table comprise entre 1m80 et 2 m, au tarif de 1 € la table, sous réserve de disponibilité. La commande de table se fera au moment de l'inscription. L'organisateur, ne fournit aucun autre matériel : ni table (sans réservation), ni abri, ni chaise.

Les exposants devront laisser les emplacements propres. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus ou à les mettre à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Les exposants s'engagent à ne présenter ni vendre de marchandises neuves ou de fabrication récente, ainsi que des imitations ou reproduction d'ancien, fabriqués en vieux bois ou tout autre matériel de récupération. Conformément à la législation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, de contrefaçons et de nourriture est strictement interdite. L'organisateur se réserve le droit de vendre des produits alimentaires et boissons.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des vols, dégradations, ou accidents survenus au cours de la manifestation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou/et corporel. Dans cet esprit, chaque participant déclare faire son affaire personnelle de toutes assurances concernant ce vide grenier et déclare renoncer à tous les recours à l'encontre des organisateurs, ses assurances et la commune en cas de dommages.

La présence à cette journée implique la pleine acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Nom – Prénom : _____

A _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »